

COMPTE-RENDU

LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

COMMENT PARTICIPER DURANT LA CRISE SANITAIRE ?

Compte rendu de la réunion réseau #1 - Mardi 08 septembre de 14h à 16h en visioconférence.

43 participantes



Introduction

Présentation de l'équipe d'Images en bibliothèques (coordination nationale) par Marianne Palesse, déléguée générale :

- Alice Maitre, chargée de communication
- Raphaëlle Pireyre, chargée de projets
- Erika Roc, chargée d'administration
- Marie Thomas-Penette, coordinatrice
- Léa Gagnant, chargée de mission pour le Mois du doc 2020
- Laetitia Germain-Thomas, chargée de mission pour le Mois du doc 2020

Par ailleurs, Adèle Calzada, chargée des formations, ne pouvait pas participer à cette réunion.

C'est la première réunion de préparation au Mois du doc 2020, deux autres réunions de préparation en visioconférence sont prévues mardi 15 septembre et mardi 22 septembre de 14h à 16h : [toutes les infos ici](#).

Le principe de cette réunion est d'aborder les questions générales sur les conditions particulières de participation cette année.

Rappel des fondamentaux du Mois du doc

Liberté de programmation, convivialité, créativité, solidarité entre les lieux.

Enjeux de cette édition 2020

Difficulté à maintenir les séances collectives. Pourtant, il est important de continuer à toucher tous les publics, de maintenir le lien social et l'accès à la culture pendant la crise sanitaire. Il est également nécessaire de ne pas fragiliser le Mois du doc sur le long terme donc de participer, soit en maintenant des projections publiques et en prenant les mesures sanitaires nécessaires, soit en imaginant des alternatives.

Ouverture des conditions de participation au Mois du doc cette année

En temps normal, la seule condition de participation est l'organisation d'au moins une projection de documentaire en novembre, si possible accompagnée.

Cette année les modalités de participations sont élargies. Dans le cadre de la crise sanitaire, la participation est encore plus ouverte. Il suffit d'organiser un événement autour du documentaire au mois de novembre, quelle que soit la forme.

- Si les projections ne sont pas possibles dans votre lieu, nous vous encourageons à tisser des partenariats et à vous servir du potentiel du réseau en contactant d'autres lieux alentour qui pourraient accueillir la projection.

- Vous avez aussi la possibilité d'inventer des modalités novatrices de participation :
 - diffusions de films en ligne
 - séances hors les murs
 - projections chez l'habitant
 - entretiens avec cinéastes (filmés ou écrits)
 - jeux concours de réalisation au téléphone portable
 - ateliers de réalisation
 - projections itinérantes
 - discussions en ligne à partir de films vus
 - etc.

Laissez libre court à votre imagination et adaptez votre participation à vos moyens et vos possibilités !
L'important est de participer, même de façon modeste.

Nous ferons ensemble le bilan de cette édition particulière et serons certainement amenés à réfléchir à l'évolution des pratiques, afin de voir quelles nouvelles pratiques pourraient perdurer au-delà de cette année.

Échange entre les participant·es du Mois du doc 2020

Pour les projections collectives, qu'en est-il des micros et des masques ?
Fait-on circuler des micros ?

Ermeline Le Mézo de l'association Autour de la Terre répond en expliquant leur pratique :

- Le port du masque est maintenant obligatoire.

- Pour les micros, on peut éviter de le faire circuler et faire en sorte que ce soit uniquement le modérateur qui le tienne. C'est-à-dire de ne pas donner le micro aux personnes quand on fait des débats, mais de le tendre et le tenir devant la personne qui parle au micro.

C'est essentiel de maintenir des projections, même s'il y a moins de monde, et de garder un esprit de solidarité. On peut aussi faire des partenariats avec d'autres secteurs. Par exemple, Autour de la Terre a fait venir des personnes du domaine de la musique qui ne peuvent pas travailler en ce moment, ça leur permet de maintenir un lien avec le public.

- Raphaëlle Pireyre (Images en bibliothèques) suggère de s'inspirer des projections jeune public, on laisse les enfants parler et on reformule leurs questions au micro. Ça permet de ne même pas approcher le micro d'eux.

Si on opte pour une projection en ligne, est-ce que le montant des droits de projection est différent de celui pour une projection publique ?

C'est une négociation à avoir avec le producteur ou le diffuseur, il n'y a pas de législation sur ce point. À Images en bibliothèques, nous trouvons que c'est raisonnable de s'aligner sur les mêmes montants de droits de diffusion pour une séance en ligne que pour une séance en présentiel, d'autant qu'on est dans une année où il s'agit de pallier à l'urgence et de maintenir une activité. Les impacts économiques se répercutent, donc essayer de maintenir le modèle économique prévu pour une projection sur place nous semble raisonnable.

Il existe des offres de VOD de documentaires très riches, notamment celle du CNC (la visionneuse d'Images de la culture), qui vous permet de valoriser de nombreux films à un tarif symbolique. Pour les bibliothèques, il existe aussi les Yeux doc de la Bpi.

Vous pouvez aussi passer par une plateforme comme [La Vingt-Cinquième Heure](#). C'est une plateforme en ligne qui a travaillé avec les salles de cinéma pendant le confinement pour proposer des séances de films à heure fixe, avec un système de billetterie et de géolocalisation. Aujourd'hui la plateforme a étendu son périmètre d'actions aux projections non commerciales, gratuites ou payantes, et à l'organisation de débats en ligne. Si vous diffusez votre film sur [La Vingt-Cinquième Heure](#), la plateforme demande 3% du montant global aux ayant droits pour les frais techniques, avec un minimum de 40€. Les droits de diffusion du film sont à votre charge et sont à négocier avec l'ayant droit, comme pour une projection physique.

Ces possibilités seront explorées en détail dans le rendez-vous de mardi prochain, le 15 septembre de 14h à 16h en visioconférence.

Rodolphe Fleury, Ligue de l'enseignement de Normandie :

Certaines salles étaient hostiles à cette proposition de diffusion en ligne, qu'elles voyaient comme un détournement de public des salles. D'autant plus qu'en milieu rural la connexion internet n'est parfois pas suffisante pour le faire.

Marianne Palesse (IB) :

On n'incite pas à la diffusion en ligne, c'est une proposition alternative en cas de besoin mais on a conscience que cela peut n'être pas pertinent dans certains lieux. Le sujet de l'accessibilité à internet nous tient à coeur, on va être vigilant·es sur l'impact du développement des diffusions numériques.

Cette année cela nous paraît essentiel en raison de la crise sanitaire et cela serait difficilement entendable pour un certain nombre de public connecté de ne pas bénéficier de cette alternative. La diffusion en ligne a permis à de nombreux festivals et événements de ne pas être annulés.

Mais il est vrai qu'un certain nombre de partenaires sur le territoire s'inquiètent du développement des diffusions en ligne pour la fréquentation des salles. Nous devons entendre ces craintes et accompagner les pratiques pour que ce ne soit pas le cas, trouver les façons de travailler pour générer des cercles vertueux.

Nous avons également un certain nombre de retours positifs d'expériences hybrides, qui mêlent projections physiques et accès à distance en ligne. Ces alternatives sont intéressantes et méritent qu'on se penche dessus pour affiner nos pratiques, en n'opposant pas le virtuel et le physique.

Rodolphe Fleury :

Effectivement cela peut être un bon moyen pour maintenir le contact avec le public qui ne peut pas forcément se déplacer. L'année dernière on a fait une rencontre avec des réalisateur·ices qui étaient à l'étranger et cela a été possible grâce à Skype, donc il y a des possibilités.

Bénédicte Bouin - BU Nanterre : La 25ème heure propose-t-elle la possibilité de le visionner plusieurs fois dans un délai défini (1 semaine, 1 mois ?)

Marianne Palesse IB :

Ce n'est a priori pas le principe de la plateforme dont l'intérêt est l'organisation d'une séance à date et heure fixe, avec la possibilité d'avoir une rencontre à l'issue du film en visioconférence. Mais je ne sais pas si cela fait partie de leurs services, ce serait intéressant de leur poser la question. Pour des offres de VOD sur une période plus longue qu'une séance ponctuelle, il y a également la visionneuse du CNC qui propose un catalogue riche de documentaires, et la possibilité de faire une sélection de films à proposer pour votre public à visionner en ligne. Ainsi que, pour les bibliothèques, Les Yeux doc, La Médiathèque numérique et d'autres offres de VOD. Le rendez-vous de la semaine prochaine sera consacré à ces alternatives.

Il y a un modèle intéressant qu'a testé le festival Les États Généraux du film documentaire à Lussas cette année, celui de projections simultanées dans différents lieux. Les séances ont été maintenues à Lussas mais avec une jauge très réduite, et les cinéastes étaient soit dans les lieux, soit en visioconférence, et la rencontre était commune avec les autres salles qui avaient diffusé le film au même moment.

Ermeline le Mézo - Autour de la Terre :

Autour de la Terre a participé à ce dispositif et a été l'un des lieux qui a accueilli une de ces projections simultanée des États Généraux. Je trouve que la distance peut être intéressante aussi, il y a une écoute différente quand les gens sont à distance. Et puis cela donne accès à des intervenant·es à qui on n'aurait pas accès financièrement ou temporellement. Mais il faut faire attention à bien prendre en compte le public à qui l'on s'adresse en visio. Par exemple dans le cas de notre projection en partenariat avec Lussas, il n'y avait que des professionnel·les dans la salle à Lussas, donc le débat a pu exclure certain·es spectateur·ices qui écoutaient en visio de chez eux. C'est important de soigner l'accueil de celles et ceux qui ne sont pas là...

L'intervention par Skype d'une intervenant·e est-elle rémunérée comme une intervention *in situ* ?

Marianne Palesse IB :

Il n'y a pas de réglementation par rapport à la rémunération des cinéastes qui viennent présenter leurs films, que ce soit pour les séances physiques ou virtuelles. En temps normal, nous encourageons le réseau à rémunérer les cinéastes qui se déplacent présenter leurs films. Aujourd'hui, nous encourageons à appliquer les mêmes rémunérations pour les cinéastes qui vont faire une présentation par visioconférence. Il est d'autant plus important cette année de maintenir les rémunérations prévues.

Maud Champagneur des Toiles du doc :

Je partage cet avis, d'autant plus que quand un·e réalisateur·ice se déplace, il y a des frais annexes qu'on n'a pas cette année (transport, hébergement, nourriture), donc on fait des économies. On peut donc se poser la question inverse, et se demander si on ne peut pas augmenter la rémunération des intervenant·es en raison de ces économies !

Marianne Palesse IB :

J'en profite pour vous annoncer qu'on a une aide à la venue de cinéastes qui est ouverte cette année en aide à la rémunération des cinéastes. Si votre structure est adhérente à l'association, vous pouvez en faire la demande jusqu'au 4 octobre.

Anne-Catherine Louvet, Institut français : Si des partenaires sont dans l'incapacité de programmer le Mois du doc en novembre, est-il possible de repousser l'événement et de le proposer avec la bannière "Mois du doc", même en dehors du mois de novembre ?

Marianne Palesse IB :

C'est du cas par cas, j'encourage toutes les personnes qui sont dans ce cas de figure à nous contacter et on va s'adapter tant que possible et chercher des solutions ensemble.

Marianne Palesse IB : Est-ce que vous voulez nous dire où vous en êtes dans votre structure ?

Bénédicte Bouin - BU Nanterre :

Nous voulons ouvrir un nouvel espace dont l'ouverture coordonne avec le Mois du doc. On ne sait pas encore sous quelles modalités on va participer. Idéalement on aimerait faire venir des réalisateur·ices, mais l'échéance est assez proche. On n'a pas la date officielle de l'ouverture de l'espace, donc on est en

questionnement. Ce serait notre première participation au Mois du doc, et notre première manifestation dans ce nouvel espace.

Bénédicte Bouin – BU Nanterre : Nous sommes en marché public avec l'Adav, donc dans quelle mesure pouvons nous passer par d'autres fournisseurs pour des projections publiques ?

Marianne Palesse IB :

Vous êtes tenu de passer par l'Adav pour l'achat des DVD. Vous disposez de 1% de votre budget que vous pouvez utiliser en hors marché, pour acheter des films dans d'autres catalogues. Mais vous n'êtes pas tenus de passer par Adav Projections pour les projections publiques, c'est une possibilité mais pas une obligation.

Maxime Moriceau - Ty Films (Bretagne) :

Dans notre structure on a fait les séances de sélection à distance, et c'est compliqué de maintenir un moment d'échange et de débat à distance. Au niveau des projections, pour l'instant on a des événements qui se programment.

Concernant la communication d'IB il y a eu mouvement de panique cette année suite au mail sur la date limite d'inscription venant d'IB alors qu'il s'agissait des coordinations bretonnes.

Marianne Palesse IB :

Toutes nos excuses si la communication n'était pas claire, la date du 2 septembre est en effet la date limite pour que la programmation soit intégrée aux programmes régionaux. Au niveau national, la date limite d'inscription de la programmation est le 1er octobre. Nous veillerons à être plus précises à l'avenir.

Maxime Moriceau – Ty Films : En cas d'annulation de la séance, doit-on verser les droits de diffusion ?

Maud Champagneur des Toiles du doc :

C'est peut-être un peu comme dans le spectacle vivant, en fonction des organisateur·ices. Si certain·es ont des subventions pour les frais de diffusion, ils peuvent payer même si la séance est annulée à la dernière minute, mais dans le cas contraire on peut privilégier le report plutôt que de parler d'annulation.

Raphaëlle Pireyre (IB) :

Ce qui me paraît important c'est de bien spécifier en avance ce qui va se passer, se mettre d'accord en amont à la fois avec la structure organisatrice et le lieu de diffusion.

La question peut aussi se poser dans le cas d'une jauge réduite de moitié, doit-on payer deux fois les frais de diffusion ? Je pense que l'on peut négocier avec l'ayant droit de ne les payer qu'une seule fois puisqu'il s'agit d'une jauge réduite. Toutes ces questions peuvent se discuter et se négocier...

Marianne Palesse IB : Je me tourne vers Laetitia et Léa, Chargées des inscriptions du Mois du doc chez IB. Qu'est-ce que vous remarquez côté inscriptions ?

Léa Gagnant et Laetitia Germain-Thomas IB :

On remarque que les nouvelles inscriptions de programmation sont quotidiennes, les lieux continuent de prévoir des projections et c'est très bon signe. On a aussi remarqué des événements qui débordaient des projections classiques : un festival autour de la philosophie et le cinéma, des ciné-soupe organisés chez l'habitant... Cette année, le Mois du doc est pluriel et foisonnant !

Rodolphe Fleury : Quelle est la date limite d'inscription des programmations ?

Marianne Palesse IB :

La limite nationale est le 1er octobre. On encourage à tenir ce délai pour nous faciliter le travail, mais si vous ne pouvez pas vous y tenir on publiera tout de même votre programmation même si elle est renseignée hors délai.

Tiago Andrade - Casa doc' Nice :

Casa doc' est une association basée à Nice qui promeut les films documentaires de création. On a participé au Mois du doc en 2018 et nous voudrions participer de nouveau cette année. Notre association travaille avec des films documentaires de réalisateur·ices niçois·es ou brésilien·nes.

Tiago Andrade - Je voudrais savoir comment je dois procéder pour m'inscrire, négocier les droits des films, quelles sont les conditions de projection...

Marianne Palesse IB :

Le Mois du doc repose sur la liberté de participation et de programmation. C'est à vous de choisir les films que vous souhaitez projeter. Vous pouvez retrouver nos propositions de programmation dont les droits ont été pré-négociés [ici](#). On a d'autres partenaires sur le territoire, les coordinations régionales, qui font également des propositions.

Il vous revient ensuite d'acquérir les droits de projection. Soit vous passez directement par le producteur / diffuseur et il n'y a pas de grille de tarification, c'est donc à vous de trouver un tarif raisonnable pour tout le monde. Soit vous passez par un catalogue.

Le catalogue est un intermédiaire entre vous et l'ayant droit et vous donne accès à des tarifs négociés. Il y a des catalogues publics au tarif avantageux (Images de la culture), ou des catalogue privés (Adiv Projections, Documentaire sur Grand Écran, etc.). Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur notre site, et vous pouvez nous contacter pour une aide plus spécifique. C'est de la négociation de gré à gré.

Nous on essaie de négocier des tarifs autour de 100€ par projection, ce qui est assez bas, en mettant en valeur l'ampleur du réseau et la valorisation du film.

Raphaëlle Pireyre IB :

Le film brésilien Bixa Travesty (Claudia Priscilla, Kiko Goifman) est entré dans le catalogue Images de la culture par exemple, vous pouvez donc le diffuser à un tarif négocié.

Marie Thomas-Penette IB

La Cinémathèque de Toulouse avec d'autres partenaires locaux et nationaux organise une rétrospective et une tournée de la cinéaste brésilienne Maria Augusta Ramos en novembre, en Occitanie et en Île de France. Vous pouvez les contacter pour en savoir plus et peut-être inviter la cinéaste à Nice. Écrivez moi à cette adresse pour que je vous mette en contact : m.thomas-penette@imagesenbibliotheques.fr

Annie Lailliau : Dans le Loiret les rassemblements de plus de 10 personnes ne sont pas autorisés par la préfecture sauf dérogation exceptionnelle. Y-a-t-il d'autres lieux dans cette situation ?

Amélie Jaquet :

Même chose pour nous, obligation de demander l'accord de la préfecture pour chaque projection.

Ermeline le Mézo :

Il y a une procédure à respecter, un sens de circulation, une réduction de la jauge etc. Mais vous pouvez envoyer ces informations à la préfecture pour maintenir vos projections. Ils se réservent le droit d'interdire la projection jusqu'à J-3, et il est interdit de faire une buvette, mais dans la majorité des cas ils acceptent les demandes de projections. Il y a un protocole à respecter.

Stéphanie Collignon :

Il y a des directives au niveau des préfectures, mais ensuite au niveau des municipalités il y a des maires qui peuvent restreindre plus que d'autres. D'autant que les équipes municipales ont été renouvelées récemment donc il y a peut-être moins d'envie de prendre de risque.

Marie Thomas-Penette IB

Le festival Cinéma du réel qui a été annulé en raison du confinement projettera son palmarès entre le 2 et le 4 octobre à La Cinémathèque du documentaire à la BPI. Une sélection de 6 films circulera ensuite à travers la France jusque fin novembre, dans les structures qui se sont inscrites au printemps.

Cette proposition, ouverte à tous les participants du Mois du doc, sera certainement renouvelée l'année prochaine pour une circulation au printemps dans la foulée de la prochaine édition du festival. Vous en serez informés en fin d'année.

Marianne Palesse IB :

Je voudrais aussi informer que l'on a créé un nouveau site web qui permet des recherches plus fines dans le programme. Et il y a un nouveau système d'inscription, donc si vous n'avez pas encore fait votre inscription je vous informe que maintenant ça ne se fait plus sur le site du [Mois du doc](#) mais sur celui d'[Images en bibliothèques](#). Votre compte est pérenne, vous n'aurez plus à en créer un nouveau chaque année, l'idée est de vous faciliter la tâche sur le long terme. La saisie est plus simple qu'auparavant.

Une des nouveautés est que vous pouvez inscrire des événements autres que des projections : masterclass, atelier, etc., du moment que c'est en lien avec le Mois du doc.

On souhaite qu'il y ait une participation la plus large possible au Mois du doc 2020, même modeste, mais qui rassemble à nouveau le réseau !